

Barème des honoraires applicable au 23 Octobre 2025**Soit à partir du mandat n°1812***Ces honoraires comprennent la commercialisation, le suivis du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique*

PRIX DE VENTE		HONORAIRE %	
De	à	VENDEUR	ACQUEREUR
1 €	40 000 €	4,50%	4,50%
40.001 €	50.000 €	4,20%	4,20%
50.001 €	80.000 €	4,10%	4,10%
80.001 €	100.000 €	3,70%	3,70%
100.001 €	200 000 €	3,45%	3,45%
200.001 €	300.000 €	3,30%	3,30%
300.001 €	400.000 €	3,00%	3,00%
400.001 €	500.000 €	2,70%	2,70%
500 001 €	et au-delà	2,50%	2,50%

Les honoraires dans le cadre d'un mandat de vente ou de recherche sont payables par moitié entre le vendeur et l'acquéreur

La délivrance d'une note est obligatoire. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçus le mandat initial.
Tranches de prix Honoraires inclus, TVA 20% incluse.

78, Route d'Albi, 31200 Toulouse – Tel : 05 34 25 69 07 – Mail : transactions31@orpi.com

SARL au capital de 20 000€ - RCS n°521 557 710 – Carte professionnelle n° T2056 délivrée par la Préfecture de Haute Garonne.

Garantie financière de 120 000€ délivrée par la SOCAF, 26, Rue de Suffren 75015 PARIS.